



## Intérêts élevés suite échéancier chez un huissier

Par **Gabriel93**, le **13/10/2023** à **18:46**

Bonjour,

J'avais une dettes chez un constructeur automobile suite à un prêt. (Accident de voiture non pris en charge par mon assurance)

J'ai eu à faire à un huissier avec qui j'ai eu un arrangement à l'amiable qui consiste à payer de façon mensuelle un certain montant.

La dette avait un capital de 8000 euros qui est aujourd'hui remboursé ainsi que les frais de l'huissier 800 euros mais il me reste les intérêts de retard (5.7%) d'un montant de 3000 euros.

J'aimerais savoir si je pouvais faire annuler ce montant étant donné que l'IP exécutoire et de commandement date de 2015.

En effet j'ai cru comprendre qu'on ne pouvait excéder 5 ans d'intérêt.

Merci d'avance pour votre réponse et aide.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **13/10/2023** à **18:57**

Bonjour,

Tout dépend ce qu'indique l'Injonction de payer...